

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Le dix-sept octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 10 octobre 2019.

DÉCISIONS

1°/ PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de restaurer des routes communales. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et une participation de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Les routes proposées au programme 2020 sont : Vorlen, Kersalousse, Quelven, Le Hironet, Kérhiec d'En Bas et village, Kerfontaine, Kéraudic et Kercher d'En Bas.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **74436.00 € HT soit 89323.20 € TTC.**

Cette estimation excède les capacités budgétaires envisagées en 2020 pour ce programme, Monsieur le maire propose de reporter sur un exercice ultérieur les portions suivantes :

- Bas de Quelven vers Lavalouette :	5 099 € HT soit 6 118.80 € TTC
- Kercher d'En Bas :	7 960 € HT soit 9 552.00 € TTC
- Keraudic village : - 100 mt	4000 € HT soit 4800,00 € TTC
- Route de Keraudic :	8388 € HT soit 10065,60€ TTC
Total des reports :	25447.00 € HT soit 30536,40 € TTC

Le montant du programme 2020 ainsi réduit s'élève à 48.989,00 € HT soit 58786,80 € TTC

2°/ RENOVATION DE LA MAIRIE : CHOIX MISSION SPS et CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, qu'il est obligatoire de faire appel à des contrôleurs techniques pour toute opération de rénovation de bâtiment. Il convient donc de désigner un coordonnateur en charge de la mission SPS et un autre chargé de la mission de contrôle technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission sécurité et protection de la santé (SPS) à la SOCOTEC pour un montant de 3900€ HT soit 4680€ TTC, et décide de confier la mission contrôle technique à la SOCOTEC pour un montant de 5085€ HT soit 6102€ TTC, équipe distincte de celle retenue pour la missions SPS.

3°/ VALIDATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE : STADE APD

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les plans de rénovation de la mairie au stade APD (étude d'avant-projet définitif) et l'estimation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les plans présentés et l'estimation financière comme suit :

- des travaux pour un montant total de 510 000€ HT soit 612 000€ TTC
- des honoraires de maîtrise d'œuvre : 42 381€ HT soit 50 857.20€ TTC.

4°/ GUERN MAGAZINE – CHOIX DES PRESTATAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis proposés relatifs à la réalisation et à l'impression du magazine annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de valider le devis de Charlotte MERVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de 674,00 € HT et le devis de la Ste COPYPLAN concernant l'impression du magazine pour un montant total de 994,00 € HT soit 1 093.40 € TTC.

5°/ LE RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'un apprenti du 14/10/2019 au 31/08/2021. La commune s'engage à verser une participation aux frais de formation dudit apprenti.

6°/ DEMANDE ACHAT DE TERRAIN A QUELVEN

Suite à une demande d'achat de la parcelle ZV n° 13 sise à Quelven, propriété de la commune, afin de créer un accès à la parcelle ZV 14, le conseil municipal, décide de céder la parcelle ZV n° 13 d'une contenance de 243 m² pour un montant de 1 € le m² HT. Tous les frais, enquête publique, bornage et notaire restent à la charge de l'acheteur.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

Un agent titulaire demande à réduire son temps de travail à 80% jusqu'aux 3 ans de son enfant né le 17/05/2018, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin de pouvoir accéder à cette demande qui est un droit, il convient de prendre une délibération instituant le temps partiel et fixant les modalités d'application, pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

INFORMATIONS

1°/ RGPD – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

Suite à la convention signée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, **le jeudi 5 décembre 2019 commencera** la phase sensibilisation de **9H à 11H où tous les élus sont conviés**, suivie de la phase sécurité informatique de 11H à 12H et de la phase accueil administratif de 13H à 13H45.

2°/ BILAN RESTAURATION SCOLAIRE

Madame L'HOSTIS Stéphanie, adjointe aux finances présente le bilan 2018-2019 de la restauration scolaire. Pour 8150 repas servis dont 7800 pour les enfants, les dépenses s'élèvent à 57582.31€ pour 22230€ de recettes soit un déficit de **35352.31€**. Le prix de revient du repas est de 7.07€.

3°/ SPECTACLE DE NOËL

Madame GUILLEMOT Marianne, adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée que le spectacle de Noël offert aux élèves de l'école des Korrigans aura lieu le lundi 16 décembre à la salle polyvalente. La Compagnie LEOLO CIRCUS présentera un spectacle burlesque « Ki va Piano ». La prestation s'élève à 580€, frais de déplacement compris.

4°/ INAUGURATION DES TRAVAUX DE QUELVEN

L'inauguration de l'aménagement de Quelven aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 10H30.

5°/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

11 H 00 – Rassemblement dans la cour de la Mairie,

11 H 30 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12 H 00 – Vin d'honneur à la salle polyvalente.

6°/ ILLUMINATIONS

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande des services techniques d'adapter les illuminations existantes avec des cordons LED. Après les travaux conduits sur le village de Quelven, monsieur Le Maire propose d'équiper les lampadaires de l'éclairage public prévus à cet effet de quelques illuminations pendant les fêtes de fin d'année.

Une commande de 1114.15€ HT soit 1336.98€ TTC a été passée auprès de l'entreprise LEBLANC du Mans.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ LABELLISATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans le cadre de la labellisation du Pays d'Art et d'Histoire impulsée par Pontivy communauté, deux exemplaires du document support présentant l'inventaire au niveau de 36 communes sont mis à disposition de la commune. Ils pourront être consultés soit à la médiathèque, soit à la mairie.

7-2°/ ART DANS LES CHAPELLES 2019 : FREQUENTATION

La fréquentation de l'art dans les chapelles saison 2019 est :

- Chapelle de Locmeltro : 807 personnes en juillet, 895 en août et 206 en septembre et les divers ateliers 276 personnes, soit un total de 2184 personnes.

- Chapelle de Quelven : estimation à 4200 personnes.

Prochain conseil le Jeudi 14 novembre 2019 à 20 h 30